



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/ECE/1318  
31 janvier 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquantième session  
(Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire)

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS  
(HABITAT II)

(Décision I (49))

Rapport du Secrétaire exécutif

1. Le présent rapport a été élaboré comme suite au paragraphe 3 de la décision I (49) relative à la préparation par la CEE de la Conférence des Nations unies sur les établissements humains (Habitat II) qui doit se tenir à Istanbul (Turquie) du 3 au 14 juin 1996.

Réunion préparatoire régionale

2. La Réunion préparatoire régionale de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) s'est tenue à Genève le 12 septembre 1994. Les participants ont pris pour base de discussion le document intitulé "Vers un développement durable des établissements humains dans la région de la CEE" (HBP/AC.10/R.1) qui avait été élaboré par le Comité des établissements humains et qui donnait un aperçu de l'évolution des établissements humains dans la région de la CEE depuis la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains en 1976. Ils ont en outre reçu des informations concernant :

- La Conférence des Ministres responsables des établissements humains dans les pays européens en transition, tenue en juin 1994 à Moscou (Fédération de Russie);
- La Réunion des ministres du logement des pays de l'Union européenne, tenue en juillet 1994 à Dresde (Allemagne);

- La Conférence européenne des Ministres responsables de l'aménagement régional, organisée par le Conseil de l'Europe en septembre 1994 à Oslo (Norvège);
- La coopération entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique et entre la CEE, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres organisations.

3. Les participants à la Réunion ont constaté que la transparence et l'évaluation étaient des outils importants pour déterminer pourquoi la situation dans le domaine des établissements humains ne s'était pas sensiblement améliorée depuis la Conférence de Vancouver en 1976. Il a été proposé d'utiliser des indicateurs du logement harmonisés pour orienter les décisions politiques et évaluer les mesures mises en oeuvre dans le passé. Les engagements pris par les pays à Rio de Janeiro (Brésil) et les enjeux que constituent le développement durable et l'aide aux pays en transition exigent non seulement une action mais aussi une idée précise de ce qu'il convient de faire. Les participants sont parvenus à la conclusion que la question des établissements humains ne concernait pas seulement le logement, la construction et l'aménagement mais exigeait aussi une nouvelle réflexion et de nouvelles initiatives de la part de ceux qui étaient parties prenantes dans des secteurs connexes comme l'environnement, l'énergie, les transports, la démographie, l'économie et l'aménagement rural.

4. Les participants ont considéré le document intitulé "Vers un développement durable des établissements humains dans la région de la CEE" comme un point de départ pour une contribution substantielle de la région à la Conférence Habitat II. Il a été proposé que le secrétariat analyse le document dans une perspective intersectorielle et que dans sa contribution à Habitat II, la CEE tire pleinement parti des travaux et de la capacité de ses différents organes subsidiaires, parmi lesquels le Comité des établissements humains a un rôle clef à jouer. Les participants ont en outre recommandé que la CEE affirme son rôle dans le processus préparatoire régional d'Habitat II en faisant de sa contribution à cette Conférence un élément distinct de son programme de travail.

5. Les participants à la réunion ont noté que dans la région de la CEE, plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupaient de questions liées aux établissements humains qui intéressaient Habitat II. Les travaux déjà entrepris devraient être coordonnés pour éviter les doubles emplois. Les participants ont recommandé de mettre pleinement à profit les travaux déjà entrepris ou envisagés par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OCDE et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le cadre du processus préparatoire. Il a été suggéré de constituer une équipe spéciale au sein de la Commission pour superviser les contributions régionales. L'organisation d'une deuxième réunion régionale de la CEE avant la troisième Réunion préparatoire à Habitat II a été considérée comme un moyen possible de parachever la contribution de la région de la CEE.

Suivi de la Réunion préparatoire régionale

6. A sa cinquante-cinquième session, en septembre 1994, le Comité des établissements humains a décidé d'inscrire les préparatifs de la Conférence Habitat II à son programme de travail (ECE/HBP/91, par. 9 a)).

7. Il a décidé en outre de constituer une équipe spéciale chargée de l'aider à exécuter les travaux préparatoires dans les limites des ressources existantes (ECE/HBP/91, par. 9 b)). Le mandat de l'Equipe spéciale a été défini par le Bureau du Comité en décembre 1994 (voir annexe).

8. Un groupe de coordination interdivisions a été mis en place au sein du secrétariat pour procéder à une analyse intersectorielle de la contribution de la CEE à la Conférence Habitat II.

ANNEXE

MANDAT DE L'EQUIPE SPECIALE CHARGEE DES PREPARATIFS  
DE LA CONFERENCE HABITAT II

Sous la direction du Comité des établissements humains, l'Equipe spéciale :

- Aide le Comité à préparer sa contribution à Habitat II en coopération avec ses organes subsidiaires et exécute tous les travaux préparatoires spécifiés par le Comité à ses cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions;
- Assure la coopération, dans le cadre du processus préparatoire, avec tous les pays membres intéressés et les organes compétents du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'avec les autorités locales et municipales, des organismes privés et d'autres acteurs intervenant dans le secteur des établissements humains;
- Donne des indications au Comité au sujet de la préparation d'une éventuelle réunion préparatoire régionale en vue de la Conférence Habitat II qui se tiendrait avant la troisième Réunion du Comité préparatoire;
- Présente un rapport sur son travail au Comité à sa cinquante-sixième session.

Tous les pays de la région de la CEE peuvent participer aux travaux de l'Equipe spéciale.

-----